

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 juin 2025

– Point 10 de l'ordre du jour –

Délibération 2025-18

relative à la mise à disposition de Monsieur Christian LEROY auprès de l'association du personnel Adages

Vu les articles L 1413-1 et suivants ainsi que les articles R 1413-1 et suivants du code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2003-224 du 7 mars 2003 fixant les règles applicables aux personnels contractuels de droit public recrutés par certains établissements publics intervenant dans le domaine de la santé publique ou de la sécurité sanitaire et notamment son article 42 ;

Vu l'avis de la commission consultative paritaire rendu lors de la séance du 5 juin 2025 ;

Le Conseil d'Administration de Santé publique France,

DECIDE

Article 1 – La mise à disposition de Monsieur Christian LEROY auprès du l'association du personnel Adages prend effet à compter du 21 juillet 2025, et ce pour une durée de 3 ans.

Article 2 – La Directrice Générale est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 18 juillet 2025

Sylvie LEMMET
Présidente du Conseil d'administration